

**La Fédération européenne pour la liberté de croyance
V.le Angelico 38 - Rome**

Représentant des associations pour les droits de l'homme de six États européens.

F.O.B est inscrite depuis le 8 Décembre 2014 sous le N° 761678715190-06 au Registre de Transparence du Parlement européen et de la Commission européenne de Bruxelles et de Strasbourg.

Rome, 19 Janvier 2015

À qui cela concerne

Le cas MISA dans les tribunaux roumains

En tant qu'organisation des droits de l'homme focalisée sur la liberté de croyance des individus et des groupes spirituels, religieux et philosophiques, nous sommes concernés et préoccupés par la réitération en Roumanie des faits concernant MISA et ses membres.

Cette déclaration et les documents ci-joints sont rédigés sur la base de l'art. 3.1 de notre Statut, selon lequel :

[...]

b. Faire que la culture soit de plus en plus représentée dans les systèmes et les institutions juridiques, y compris la Sécurité Publique, des Etats européens individuels et de l'Union européenne;

c. Surveiller l'exercice de la liberté de religion et de croyance dans les Etats européens et, notamment, dans l'Union Européenne;

d. Dénoncer les violations de la liberté de religion et de croyance, et les discriminations dans les Etats Européens et en particulier dans l'Union Européenne; et si des violations se produisent dans l'Union Européenne, on s'engage à offrir des conseils aux institutions communautaires et à la Cour européenne des Droits de l'Homme;

e. Opérer activement, par tout moyen juridique, pour mettre fin à toute violation de la liberté de religion et de croyance et à toute discrimination dans les Etats Européens et en particulier dans l'Union Européenne, en facilitant, si nécessaire, l'intervention des organes de justice communautaires;

[...]

<http://freedomofbelief.net/statute>

La Roumanie est membre des Nations Unies et du Conseil de l'Europe, ainsi que de l'Union Européenne, et par conséquent est liée par les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme tels que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention européenne des droits de l'homme, pour ne citer que quelques-uns.

La Roumanie a également à respecter les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, ainsi que les directives FORB (Freedom of Religion and Belief /Liberté de religion et de conviction) promulguées par le Conseil de l'Union Européenne en 2013.

Le rapport sur MISA joint à la présente déclaration a été déjà fourni à l'OSCE et à la Commission Extraordinaire pour les droits de l'homme du Sénat de la République d'Italie.

En tant que FOB, nous invitons les autorités roumaines à respecter les obligations légales internationales et à arrêter toute action visant à empêcher MISA de jouir pleinement de la liberté de pensée, de conscience, de croyance et de toute pratique, auxquelles ils ont droit sur la base de l'art. 9 de la Convention européenne.

Dans ce cas même, il faut également souligner que deux ans après un raid dans les locaux de MISA, à partir duquel a commencé le procès, les accusations officielles et les allégations n'ont pas été encore formulées, ce qui constitue quelque chose absolument bizarre et inacceptable dans un pays démocratique comme Roumanie.

Nous nous réservons le droit de prendre des mesures supplémentaires pour soutenir MISA.

Sincèrement,

FOB

<http://freedomofbelief.net>

Pièces jointes:

1. Observations soumises à la Commission extraordinaire pour les droits de l'homme du Sénat de la République italienne
2. Considérations sur le rapport Vasilescu

**La Fédération européenne pour la liberté de croyance
V.le Angelico 38 - Rome**

Représentant des associations pour les droits de l'homme de six États européens.

F.O.B est inscrite depuis le 8 Décembre 2014 sous le N° 761678715190-06 au Registre de Transparence du Parlement européen et de la Commission européenne de Bruxelles et de Strasbourg.

Observations soumises à la Commission Extraordinaire pour les droits de l'homme du Sénat de la République d'Italie - Décembre 2013

Suite à la manifestation parallèle à l'OSCE / BIDDH organisée par Soteria International, (26 Septembre 2013), « La discrimination institutionnelle des minorités religieuses: les exemples de l'Italie et de Roumanie », deux des orateurs présents à la réunion ont soumis à la Commission Extraordinaire pour les droits de l'homme du Sénat de la République d'Italie, un fichier d'observations. Malgré le fait que les données collectées étaient vastes et couvraient une période de temps qui remontait aux années quatre-vingt, le cas de MISA qui, à cette époque-là, se montrait particulièrement pertinent dans les nouvelles et était au cœur de l'événement parallèle mentionné plus haut, a bénéficié d'une attention particulière. Nous voulons signaler ici les paragraphes concernant le cas MISA, en insistant sur le fait que, en ce qui concerne l'état actuel de l'enquête en Italie, après la clameur dans les médias suite au raid de l'équipe anti-culte - clameur qui a cessé vers la fin de 2013 - les auteurs n'étaient pas en mesure de trouver aucune nouvelle, quelle qu'elle soit, sur le développement du cas, car même certains des accusés ont déclaré qu'ils n'ont aucune information sur l'état d'éventuel avancement de leur situation procédurale, en dépit du fait d'être encore officiellement enquêtés.

1. L'affaire MISA en Roumanie

Gregorian Bivolaru est le fondateur de MISA (Mouvement pour l'intégration spirituelle dans l'Absolu), le mouvement le plus important de Yoga de Roumanie, visant à «améliorer les niveaux culturel et spirituel des gens au moyen d'une

préparation adéquate profonde, pour répandre la connaissance du Yoga ". Bivolaru est un célèbre dissident politique qui a été arrêté à trois reprises sous le régime de Ceaucescu.

Le 18 Mars 2004, un raid de la police a sérieusement bouleversé MISA. 300 policiers armés et avec leur visages couverts, ont perquisitionné 16 logements privés dont les résidents étaient des gens qui pratiquaient du yoga à MISA. Madalina Dumitru, une jeune fille de 17 ans et demi, a été interrogée pendant 13 heures d'affilée. A la fin de l'interrogatoire, elle a été forcée à écrire une déclaration. Ce document a été ensuite utilisé comme une accusation. Gregorian Bivolaru a été accusé d'avoir une relation sexuelle avec un mineur. La jeune fille avait voulu retirer les accusations le jour suivant, mais on ne le lui a pas permis. Les procédures judiciaires étaient irréversibles.

En 2005 la Suède a accordé à Gregorian Bivolaru le statut de réfugié politique. Pendant 9 ans, Madalina Dumitru a été contrainte de témoigner. En toute circonstance, elle a nié avoir eu des rapports sexuels avec le fondateur de la MISA. Elle a déposé une autre déclaration sous serment, dans laquelle elle a nié avoir jamais eu des rapports sexuels avec Bivolaru et une fois de plus refusait de l'accuser. Sa déclaration n'a pas été acceptée par le juge. En mai 2013, l'association *Droits de l'homme sans frontières* a demandé à la Commission Européenne de vérifier la légalité de procès, manifestant de l'inquiétude concernant le comportement du juge.

La dernière audience a eu lieu le 14 Juin 2013. Gregorian Bivolaru a été condamné à six ans de prison pour une seule accusation, alors que toutes les autres accusations ont été rejetées. L'affaire sera appelée à la Cour européenne des Droits de l'Homme de Strasbourg.

MISA, en tant qu'association, n'a jamais été accusé. Cependant, alors que la peine de Bivolaru était en attente, tant MISA, que les pratiquants de yoga ont été sévèrement censurés, les médias avertissant l'opinion publique contre eux et les présentant d'une manière très offensive.

Plusieurs études d'experts et une enquête effectuée par DHSF permettent d'affirmer que MISA ne présente pas les caractéristiques d'un culte qui manipule et abuse ses adeptes.

Les violations des droits de l'homme dans le cas de MISA en Roumanie sont plusieurs. Ils couvrent un ample gamma allant de discriminations au lieu de travail à un traitement inhumain des adeptes du mouvement par les hôpitaux. L'un des aspects les plus évidents de la persécution de cette organisation est la réduction de ses membres depuis 2004. Avant cette date MISA avait 37000 membres; depuis 2004 leur nombre a diminué de façon spectaculaire en descendant à environ 20000, en raison de la panique sociale créée par les médias dans l'opinion publique.

(À ce stade du rapport original sont mentionnés d'autres observations sur la situation d'Italie, qui ne sont pas liées à l'affaire MISA – elles sont mentionnées dans les paragraphes ci-dessous).

12. La délégation italienne à l'OSCE - le 26 Septembre 2013

Parmi d'autres délégations, à la conférence annuelle de l'OSCE / BIDDH (Réunion sur la mise en œuvre de la dimension humaine) tenue à Varsovie, le 26 Septembre 2013 était présente aussi une délégation italienne. Deux déclarations ont été lues en séance plénière avec quelques recommandations émises pour le gouvernement italien sur la situation controversée concernant les droits et les opportunités égales des minorités religieuses.

La délégation italienne à l'OSCE, représentée par le Dr Pierfrancesco De Cerchio, a fait attention aux questions prises en considération, et a exprimé l'intention de procéder à de nouvelles recherches et enquêtes. Le représentant à l'OSCE du gouvernement italien a suivi personnellement le débat spécifique sur le thème de l'événement parallèle organisé par l'ONG Soteria International, « Discrimination et stigmatisation institutionnelles des minorités religieuses et spirituelles; Italie et Roumanie ».

Le débat, auquel ont assisté, entre autres, le sénateur Marco Perduca (XVI^e Législature), le Président des Droits de l'homme sans frontières, Willy Fautré et le contact italien de DHSF, Raffaella Di Marzio, s'est concentré sur les aspects juridiques, politiques et médiatiques de la discrimination religieuse, utilisant à la fois des témoignages directs italiens et internationaux.

Le sujet de la réunion a été, en particulier, la connexion entre les campagnes anti-culte et la stigmatisation des groupes religieux minoritaires, et la possibilité d'une collaboration entre les mouvements anti-culte controversés et la police, en Italie et en Europe, en respectant les droits de base de l'homme et la liberté de conscience.

Pour plus d'informations:

Les vidéos des interviews et des reportages de l'événement parallèle ont été publiés par Soteria International sur le canal Youtube, afin de faire connaître les contributions pertinentes des orateurs: le sénateur Marco Perduca (Italie), le journaliste indépendant Camillo Maffia (Italie), le psychologue de la religion et contact italien de DHSF Raffaella Di Marzio (Italie), le président de DHSF Willy Fautre (Belgique), l'activiste social Dan Spatariu (Roumanie), le militant pour les droits de l'homme Roberta Rendina (Italie), ainsi que d'autres rapports des victimes (Annexe M).

Raffaella Di Marzio et Camillo Maffia

**Membres du Comité directeur de la F.O.B.
Fédération européenne pour la liberté de croyance**

<http://freedomofbelief.net>

**La Fédération européenne pour la liberté de croyance
V.le Angelico 38 - Rome**

Représentant des associations pour les droits de l'homme de six États européens.

F.O.B est inscrite depuis le 8 Décembre 2014 sous le N° 761678715190-06 au Registre de Transparence du Parlement européen et de la Commission européenne de Bruxelles et de Strasbourg.

CONSIDERATIONS SUR LE MEMOIRE SOUMIS PAR LE PRÉSIDENT DE GNYRU, LE REPRÉSENTANT DE LA ROUMANIE EN UEY, MARIO SORIN VASILESCU (Le 14 Avril 1997, page 6)

Le rapport de **Mario Vasilescu** est un exemple typique de désinformation, provenant du milieu « antisectes », propagé par les médias influencés par une organisation européenne anti-culte.

Une des organisations de ce genre est la FECRIS (La Fédération européenne des centres de recherche et Information sur le Sectarisme et nous donnerons un exemple ci-dessous).

FOB, en tant que Fédération européenne pour la liberté de croyance, doit critiquer en particulier ce paragraphe:

[...]

« 2. Le manque de points de référence précis (à la fois au niveau de la population, des autorités et des médias) a soutenu le développement de phénomènes sectaires marginaux - dans notre cas, MISA - Bivolaru ou son «manteau» pour le mauvais temps, la société de yoga et parapsychologie - SYP, mouvements locaux (L'Université Elta, les organisations pseudo-radiesthésistes, etc.) et importés (Sahaja Yoga, Ananda Marga, Nouvelle Acropole, L'Église scientologique, la secte Moon) – en facilitant le leurre d'une multitude de nouveaux membres, en particulier des jeunes. » (Mémoire p.8)

Selon l'Assemblée parlementaire européenne¹ et en conformité avec la recommandation 1412 du Conseil de l'Europe (1999)², nous n'utilisons pas le mot «secte», parce que, en utilisant ce mot, Vasilescu stigmatise et discrimine MISA, Sahaja Yoga, Ananda Marga, Nouvelle Acropole, l'Église Scientologique, la secte Moon, et ainsi de suite ...

En outre, en 2012, l'Université de Dresde a publié une recherche très importante à ce sujet et les activités des organisations anti-culte controversées qui utilisent ce mot (secte) afin de stigmatiser les minorités religieuses et les spiritualités alternatives.

Dans ce livre, *Freedom of Religion or Belief, Anti-Sect Movements and State Neutrality – A Case Study: FECRIS* [«Liberté de religion ou de croyance, associations anti-sectes et neutralité de l'État – Étude de cas: la FECRIS»]³, les plus importants chercheurs (James A. Beckford, Massimo Introvigne, James T. Richardson, Richard Singelenberg, Hermann Weber) ont contribué à cette recherche sous l'égide des Droits de l'Homme Sans Frontières afin d'informer correctement les citoyens européens au sujet de la discrimination et de la stigmatisation d'un certain nombre de nouveaux mouvements religieux et spiritualités alternatives, comme MISA, Ananda, L'Église Scientologique, Sahaja Yoga, L'Organisation de Moon, et ainsi de suite...

«FECRIS (La Fédération européenne des centres de recherche et d'information sur le sectarisme), une organisation réunissant 25 organisations antisectes de l'Europe, a été fondée à Paris en 1994 à l'initiative de l'association française UNADFI (Union Nationale des Associations pour la Défense de la Famille et de l'Individu). Cette organisation est controversée et sa croisade contre les sectes pose un certain nombre de questions fondamentales » (Freedom of Religion or

¹ Débat de l'Assemblée du 22 Juin 1999 (18e séance) (voir Doc. 8373, rapport de la Commission des questions juridiques et Droits de l'homme, rapporteur: M. Năstase, Doc. 8379; avis de la Comité des affaires sociales, de la santé et de la famille, rapporteur: M. Hegyi; et Doc. 8383, avis de la Commission de la culture et de l'éducation, rapporteur: M. de Puig). Texte adopté par l'Assemblée le 22 Juin 1999 (18e séance). <http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-en.asp?fileid=16713&lang=en>

² <http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-en.asp?fileid=16713&lang=en>

³ Freedom of Religion or Belief, Anti-Sect Movements and State Neutrality – A Case Study: FECRIS [«Liberté de religion ou de croyance, associations anti-sectes et neutralité de l'État – Étude de cas: la FECRIS»]. Religion - Staat - GesellschaftZeitschriftfürGlaubensformen und Weltanschauungen / Journal pour l'étude des croyances et visions du monde Religion - Staat - GesellschaftZeitschriftfürGlaubensformen und Weltanschauungen / Journal pour l'étude des croyances et visions du monde, 13. Jahrgang (2012) | Heft 2.

Belief, Anti-Sect Movements and State Neutrality – A Case Study: FECRIS, p. 182).⁴

Willy Fautre, président des Droits de l'Homme Sans Frontières Int. (Bruxelles), écrit en conclusion de l'essai:

"Les pratiques d'un certain nombre de sociétés affiliées à FECRIS indiquent que:

- ils nient la qualification de la communauté de foi ou de croyance à un certain nombre de mouvements légalement enregistrés et par conséquent refusent la jouissance de celle-ci de l'article 9 de la Convention européenne sur les Droits de l'homme, malgré les décisions de la Cour européenne des droits de l'homme;*
- ils essaient de limiter ou entraver la liberté d'association, la liberté de réunion et la liberté d'expression des nouveaux mouvements religieux, ainsi que leur droit d'étendre leur adhésion;*
- ils essaient de limiter le droit des parents appartenant à un nouveau mouvement religieux d'offrir une éducation religieuse de leur choix à leurs enfants sous prétexte qu'ils sont en grand danger et ont besoin d'être protégés contre l'endoctrinement;*
- ils soutiennent un système de hiérarchie des religions qui discrimine les nouveaux mouvements religieux et les relègue à une sous-catégorie nommée «sectes nocives, dangereuses, destructives ou totalitaires »;*
- ils stigmatisent à travers les médias entiers groupes religieux qui sont légalement enregistrés et n'ont été jamais condamnés par les juridictions pénales;*
- ils répandent des accusations fausses ou non fondées et ont été condamnés pour des motifs de diffamation;*

⁴ Freedom of Religion or Belief, Anti-Sect Movements and State Neutrality – A Case Study: FECRIS [«Liberté de religion ou de croyance, associations anti-sectes et neutralité de l'État – Étude de cas: la FECRIS»]. Religion - Staat - GesellschaftZeitschriftfürGlaubensformen und Weltanschauungen / Journal pour l'étude des croyances et visions du monde. Religion - Staat - GesellschaftZeitschriftfürGlaubensformen und Weltanschauungen /Journal pour l'étude des croyances et visions du monde, 13. Jahrgang (2012) | Heft 2.

- ***ils créent de la panique sociale en avertissant en permanence contre les nouveaux mouvements religieux et leur discours haineux créent un climat d'intolérance qui conduit à l'abus verbal, menaces, agressions physiques contre les gens et des attaques contre les bâtiments communautaires, y compris les incendies criminels; et***

- ***ils prétendent qu'ils respectent la liberté de religion ou de croyance et ils mènent seulement une campagne contre «les déviations sectaires ou nuisibles », bien qu'ils ciblent des groupes religieux minoritaires spécifiques et non les abus commis par les «Églises institutionnelles».***

Le marché des idées et le marché du salut sont et doivent rester ouverts à la concurrence dans une société démocratique, mais doivent aussi respecter les normes éthiques de la concurrence loyale. À cet égard, l'Etat doit être strictement neutre. Ce point a été souligné à plusieurs reprises par la Cour Européenne des Droits de l'Homme dans ses décisions notant que «dans l'exercice de son pouvoir réglementaire [...] dans ses relations avec les diverses religions, cultes et croyances, l'État a le devoir d'être neutre et impartial ».

La Cour des droits de l'homme a également souligné que cette politique de neutralité et d'impartialité de l'État est essentielle pour que la démocratie fonctionne: le «pluralisme indissociable d'une société démocratique, qui a été chèrement conquis au cours des siècles, en dépend » (Freedom of Religion or Belief, Anti-Sect Movements and State Neutrality – A Case Study: FECRIS [«Liberté de religion ou de croyance, associations anti-sectes et neutralité de l'État – Étude de cas: la FECRIS»), pp 390-391) .⁵

Pour revenir à l'analyse du contenu du rapport de M. Mario Sorin Vasilescu de 1997 concernant l'école de yoga MISA, il ne prouve pas "d'objectivité, de neutralité".

⁵ Freedom of Religion or Belief, Anti-Sect Movements and State Neutrality – A Case Study: FECRIS [«Liberté de religion ou de croyance, associations anti-sectes et neutralité de l'État – Étude de cas: la FECRIS») Religion - Staat -

GesellschaftZeitschriftfürGlaubensformen und Weltanschauungen / Journal pour l'étude des croyances et visions du monde Religion - Staat - GesellschaftZeitschriftfürGlaubensformen und Weltanschauungen / Journal pour l'étude des croyances et visions du monde, 13. Jahrgang (2012) | Heft 2.

À l'appui de cette idée, nous mentionnons qu'en 2008, selon les dossiers de l'ancienne Securitate de Roumanie, qui ont été analysés par CNSAS, il a été constaté que Mario Sorin Vasilescu a intensivement agi comme informateur, étant payé pour cela⁶.

En outre, un autre élément important qui soutient le manque de neutralité et d'objectivité du rapport de Mario Sorin Vasilescu sur MISA, peut être le fait qu'il est le leader d'une autre association de yoga et, évidemment, dans sa perspective, MISA était une école de yoga «rivale» ou «concurrente».

⁶ Les sources de ces informations sont les œuvres de Gabriel Andreescu sur MISA – « Reprimarea mișcării yoga în anii '80 » [« La suppression du Mouvement Yoga dans les années '80 »] et « MISA – radiografia unei represiuni » [« MISA - Radiographie d'une répression »]. Dans le livre « Reprimarea mișcării yoga în anii '80 » [« La suppression du Mouvement Yoga dans les années '80 »], à la p. 55, il y a le chapitre intitulé: « Le fichier du réseau de Mario Sorin Vasilescu, alias "Victor", alias "Daniel" » (Dosarul de rețea al lui Mario Sorin Vasilescu, alias "Victor", alias "Daniel".) M. Andreescu mentionne que ses sources sont les archives de CNSAS (Consiliul Național pentru Studierea Arhivelor Securității (C.N.S.A.S.) – Conseil National pour l'étude des Archives de la Sécurité), Dossier R243569, Ministère de l'Intérieur, UM 0620, UM 0625 / RP. Il offre plus de détails pour chaque citation en tant que page dans le dossier et la date du document. Gabriel Andreescu, militant Roumain pour les droits de l'homme et politologue, est professeur agrégé au Département de sciences politiques de l'École nationale d'études politiques et d'administration publique (SNSPA) de Bucarest, et un membre actif de plusieurs organisations roumaines pour les droits de l'homme.